



Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 81

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2026 Convocation affichée le : 15 septembre 2026

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO CHERRE, J.L. LANDREIN, J. BOULC'H, A. BRENAUT, A. RIOU, D. SALAÜN, G. BERNARD, A-M. BRETTEL, L. LE GUILLOU, D. MENUGE, S. MAO, M. VOLANT LE DEROFF, M. CAENES-BARDON, M. QUERE.

Absents excusés : A. LAMANDA, B. BARBIER, D. MORVAN et E. DE OLIVEIRA-ORIOLO.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Procurations : A. LAMANDA (procuration à J.L. LANDREIN), B. BARBIER (procuration à D. SALAUN), D. MORVAN (procuration à V. CARO-CHERRE) et E. DE OLIVEIRA-ORIOLO (procuration à G. BERNARD).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération

Mise en place d'une prestation d'éco-pâturage sur un terrain communal – parc photovoltaïque – route de Voasven (Plonévez-du-Faou).

Approbation du devis de la société « Les Moutons de l'Ouest ».

Madame le Maire expose au conseil municipal ce qui suit :

Dans le cadre de sa démarche d'entretien écologique des espaces verts et de valorisation du cadre de vie, la commune souhaite recourir à l'éco-pâturage pour l'entretien d'une parcelle communale – parc photovoltaïque d'environ 3 000 m², située route de Voasven (29530 Plonévez-du-Faou).

La société « Les Moutons de l'Ouest » (Groupe SOS), spécialisée dans l'éco-pâturage clés en main, a été consultée et a été établi, après visite sur site, le devis prévoyant l'installation et le suivi d'un troupeau de 2 à 3 moutons d'Ouessant ou des Landes de Bretagne en rotation.

Cette prestation, proposée sous forme de solution clés en main, comprend notamment la pose d'un panneau d'information, des visites de contrôle régulières par une bergère attitrée, le suivi sanitaire et administratif du cheptel, une assurance spécifique à l'activité, une astreinte 24 h/24 et 7 j/7, ainsi qu'un rapport d'activité à chaque passage.

Le chiffrage actualisé transmis par le prestataire se décompose comme suit,
en euros hors taxes :

Poste	Montant HT
Budget d'investissement (panneau d'informations)	170,00 €
Budget de fonctionnement annuel (suivi clés en main, 12 mois)	2 226,00 €/an
Option : éco-animation pédagogique	200,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'éco-pâturage sur la parcelle communale – parc Photovoltaïque route de Voas Ven, tel que présenté ;
- APPROUVE le devis de la société Les Moutons de l'Ouest, pour un montant de 170,00 € HT d'investissement, 2 226,00 € HT de fonctionnement annuel et 200,00 € pour l'éco-animation pédagogique ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis, la convention afférente et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet ;
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

**Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.**